

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
09.02.2023

Publiée le 22.02.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 25
Titulaires 25
Suppléants 0
Pouvoirs 9
Votants 34
19h13 Arrivée titulaire +1
Votants 35
19h42 Arrivée titulaire +1
Votants 36

Quorum 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Vimont sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h42), Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h13), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Sylvie SALLE, Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Richard MARTIN (pouvoir à Dominique DELIVET), Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Régine ENEE), MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Matthieu PICHON (pouvoir à Eric MARGERIE), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Joël DUGUEY (pouvoir à Eric DUVAL), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2023 / 24

Objet : ASSAINISSEMENT – Approbation de la révision du zonage d'assainissement des communes de Banneville-la-Campagne, Janville, Saint-Pair et Saint-Pierre-du-Jonquet

M. le Président expose les faits.

Le schéma directeur d'assainissement, approuvé par la Communauté de communes Entre Bois et Marais en 2012, retient la mise en place de l'assainissement collectif pour les communes de :

- Banneville-la-Campagne (raccordement du Hameau de Guillerville sur une station sur place et raccordement du secteur du Château sur le réseau de Sannerville),
- Janville (raccordement des secteurs du Plain (rue Haute), des Grandes Bruyères et de l'Eglise sur le réseau de la station d'épuration de Troarn),
- Saint-Pair (raccordement du bourg et des secteurs à proximité sur le réseau de la station d'épuration de Troarn)
- Saint-Pierre-du-Jonquet (raccordement du secteur du bourg vers le réseau à créer à Janville – secteur église)

Lors de l'intégration de ces communes à la Communauté de communes Val ès dunes en 2017, rien n'avait été engagé dans ce sens.

La réalisation de ces réseaux dépendant en grande majorité du raccordement à la station d'épuration de Troarn, l'avis de la Communauté urbaine Caen la Mer

Normandie avait été sollicité, celle-ci avait émis un avis défavorable à cette demande de raccordement, position confirmée à ce jour. Il a donc été décidé en 2018 de réviser le zonage de ces quatre communes.

Afin de constituer le dossier de mise à l'enquête publique, il a été nécessaire de contrôler les installations existantes, installations qui n'avaient jamais été contrôlées malgré l'obligation réglementaire de réaliser ces premiers diagnostics avant le 31 décembre 2012.

Cette campagne de contrôles a permis de classer 284 installations soit 64 % des habitations selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le reste ayant refusé le contrôle.

Le classement des installations se fait selon l'urgence des travaux à effectuer en fonction des problèmes constatés :

- Les types A et B : travaux obligatoires à réaliser dans les meilleurs délais ou sous 4 ans
- Les types C1 : travaux sous 1 an uniquement en cas de vente
- Les types D : recommandations pour améliorer le fonctionnement

Il ressort de ces contrôles que seulement moins d'un tiers des installations (29%) sont soumises à des travaux obligatoires. Il est à noter que la réhabilitation de ces 83 installations sera facilitée financièrement car éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. L'Agence subventionne les réhabilitations d'assainissement individuel à raison de 30 dossiers par vague, il peut y avoir plusieurs vagues par année.

Pour l'aspect technique il est rappelé que de nombreuses techniques adaptées aux différents types de sols servent à traiter les effluents en assainissement non collectif : tranchées d'épandage, filtres à sable (drainé, non drainé ou à flux horizontal), filtres compacts (massif filtrant compact de coco, laine de roche, pin maritime, noisettes ou massif de zéolithe), filtres à macrophytes (plantées de roseaux) ou microstations. L'éventail de ces techniques permet l'assainissement non collectif même sur des terrains peu propices à l'infiltration.

La majorité des installations (71 %), étant soit soumises à travaux uniquement en cas de vente soit ne faisant l'objet d'aucune obligation de travaux, ne nécessite pas d'intervention urgente obligatoire.

La politique d'assainissement de la Communauté de communes Val ès dunes pour la période courant jusqu'à la fin du mandat et de mettre aux normes environnementales le réseau et les ouvrages comme demandé par l'Etat et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (réhabilitation de réseaux, mise en conformité de station, réduction des micropolluants, traitement des boues...).

Cette obligation bloque la capacité à s'engager financièrement sur la création de stations de traitement et de réseaux.

Par délibération n°2022/39, le Conseil communautaire a décidé de zoner en assainissement non collectif les secteurs non encore raccordés à l'assainissement collectif suivants : commune de Banneville-la-Campagne (Guillerville et le Château), commune de Janville (le Plain, les Grandes Bruyères et l'Eglise), Commune de Saint-Pair (secteurs 1, 2 et 3), commune de Saint-Pierre-du-Jonquet (le Grand Plain) et de lancer une enquête publique la révision des zonages des communes de Banneville-la-Campagne, Janville, Saint-Pair et Saint-Pierre-du-Jonquet.

19h42 : Arrivée de Guillaume LECOEUR

Suite à cette enquête publique le commissaire enquêteur a émis dans un premier temps un double avis :

- « Sur le plan de l'opportunité de la décision de la collectivité qui est une

décision politique acquise avec une majorité certaine, j'émet un avis favorable car j'ignore les contraintes financières de la CDC, lesquelles constituent l'argument essentiel de son positionnement et de sa volonté de ne pas engager d'investissements supplémentaires sur ce chapitre, ce qui est tout à fait respectable en matière de gestion. »

- « Sur le plan technique, j'émet un avis défavorable car le retour vers un zonage individuel et un abandon des potentiels aménagements collectifs, ne constitue pas une qualité de traitement pour l'avenir. Le risque est de voir pour longtemps des installations non conformes subsister. La performance sur le long terme du collectif est par nature, indiscutable alors même que le territoire concerné présente, à l'exception des écarts, une densité suffisante (bien qu'aucun ratio technico-économique n'ait été nulle part établi) et des terrains peu propices à l'infiltration. »

A la demande du Tribunal Administratif, il a finalement émis qu'un seul avis, défavorable.

M. le Président indique que les élus de Caen la mer ont confirmé que la station de Troarn n'était toujours pas en capacité d'intégrer du réseau de Val ès dunes. Cela serait la même chose pour la station de Sannerville.

M. LEMONNIER indique qu'il y a une majorité d'habitations neuves et conformes sur sa commune et que les habitants en non-conformité attendent de pouvoir obtenir les aides de l'Agence de l'Eau.

Mme BAUGAS indique que les personnes qui ont refusé le contrôle se savent non conformes.

M. le Président rappelle les problèmes sur la station de Frénuville qui pourraient coûter chers à solutionner.

M. DELIVET demande s'il est possible de voter contre l'avis du commissaire enquêteur.

M. le Président rappelle que le conseil est souverain dans son choix.

Mme BAUGAS aurait souhaité que des secteurs de zonage différents soient créés entre les communes et non pas une décision tout en bloc.

Elle rappelle qu'à l'époque d'Entre Bois et Marais, des travaux devaient être réalisés sur la station de Troarn pour permettre le raccordement des communes de la CDC.

M. LEMONNIER rappelle l'efficacité des micro stations actuelles.

Il convient de se prononcer sur l'approbation de la révision du zonage d'assainissement des communes de Banneville-la-Campagne, Janville, Saint-Pair et Saint-Pierre-du-Jonquet.

Vu l'exposé des faits,

Vu l'avis du commissaire enquêteur,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 27 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre :

↳ Approuve la révision des zonages des 4 communes zonant en assainissement non collectif les secteurs non encore raccordés à l'assainissement collectif suivants :

- Commune de Banneville-la-Campagne (Guillerville et le Château)
- Commune de Janville (le Plain, les Grandes Bruyères et l'Eglise)
- Commune de Saint-Pair (secteurs 1, 2 et 3)
- Commune de Saint-Pierre-du-Jonquet (le Grand Plain)

Mme BAUGAS souhaite à intervenir suite à ce vote :

« Que dire de plus qui ne soit vain.

Comme l'a été présenté cette enquête publique au commissaire enquêteur, toute cette opération n'a été qu'une simple formalité aux yeux de la Communauté de communes. Seule l'obligation d'un formalisme légal a motivé cette démarche.

Un dossier, qui est quasiment un copier-coller du dossier de 2012, sans mise à jour correcte, sans analyses de fond. Une foulditude de lacunes, souvent soulignées par le commissaire enquêteur, des réponses peu argumentées des instances de la communauté...

Que peuvent espérer des communes comme les nôtres des compétences de la communauté si vous fermez la porte à un dossier comme l'assainissement, ou que vous décidez de relâcher l'effort sur la voirie ? Alors que, par exemple, dans le cadre de le FPU l'effort financier de Banneville la Campagne est, par rapport à l'importance de la commune, égal à certaines des communes plus urbaines.

Bien sûr qu'il y a des efforts à faire sur certaines compétences et il est clair que votre ligne de conduite suit la RD 613.

Mais des communes comme Banneville la Campagne s'en trouvent bien éloignées, et pas uniquement en kilomètres, et j'ai beau chercher je me demande quel en sera le bénéfice ou le mieux vivre pour ma commune. »

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN

Le Président,
Philippe PESQUEREL

